RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département des Hautes-Alpes



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax. 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

REÇU LE

2 7 FEV. 2008

SOUS-PREFECTURE
EXECUTION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

18 février 2008

Le 18 février 2008 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 12 février 2008 en la salle du Conseil – les Cordeliers, sous la Présidence de M. Alain BAYROU, Président.

Nombre de conseillers en exercice :

37

Présents:

33 jusqu'au vote de la délibération n° 25

32 à partir du vote de la délibération n° 26

Pouvoirs:

1 jusqu'au vote de la délibération n° 25

2 à partir du vote de la délibération n° 26

Nombre de Votes:

34

M. Guy HERMITTE est nommé secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS:

Commune de Briançon: M. Alain BAYROU – M. Samuel PETERMANN – Mme Monique OLLAGNIER – M. Pierre HENG - M. Pierre Roger BLANC (représentant M. Philippe MAFFEO) – M. Rachid DJEFFAL (représentant Mme Nicole JULLIEN) – M. Jean-Pierre NARSAPA (représentant Mme Monique ESTACHY) – Mme Josiane ALPHAND (représentant Mme Chantal POGNEAUX) – Mme Catherine VALDENAIRE - Mme Christiane PACE – M. Robert de CAUMONT (jusqu'au vote de la délibération n° 25).

Commune de Cervières : Mme Nadine CHASTEL.

Commune de La Grave : M. Jean-Paul DURAND – M. PIC Jean-Pierre (représentant M. Jean-Max DABOURDY)

Commune de La Salle les Alpes : M. Alain FARDELLA — M. Jean FAVIER - M. Philippe GIRAUD (représentant Mme Odile FINE)

Commune de Monétier les Bains : M. Pierre BOUVIER - M. Paul BOUCHARD - M. Claude PLEINDOUX.

Commune de Montgenèvre : M. Guy HERMITTE - M. Marc FORNESI

Commune de Névache : M. Jean Louis CHEVALIER - M. Laurent DARMAS.

Commune de Puy St André: M. Denis HEDE.

Commune de Saint Chaffrey: Mme Edith FAURE VINCENT - Mme Danièle PAVESI.

Commune de Val des Près : M. Thierry BOUCHIE – Mme Ginette CLERGET.

Commune de Villar d'Arène: M. Michel ALBERT (représentant Mme Nicole MATHONNET).

Commune de Villard Saint Pancrace : Mme Laurence FINE – M. Yves THOMET –M. Bernard COLOMBAN.

AVAIENT DONNE PROCURATION

M. Xavier CRET à M. Michel ALBERT

M. Robert de CAUMONT à M. Denis HEDE (à partir du vote de la délibération n° 26)

DÉLIBÉRATION N°18 BIS DU 18 FEVRIER 2008

Rapporteur : M. le Président

OBJET: REHABILITATION DE LA DECHARGE DE CLOT JOUFFREY

Maîtrise d'œuvre : avenant au marché initial

Vu le code de l'environnement, partie législative relative à l'élimination des déchets et la récupération des matériaux (Livre V Titre IV Chapitre I articles 541-1 à 541-50)

Vu la loi n° 92-646 du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement,

Vu la délibération n° 22 du 22 décembre 2005 concernant la maîtrise d'œuvre de l'opération de réhabilitation du site,

Vu le marché notifié le 16 mars 2006 au Cabinet MERLIN, pour un montant de 161 995,81 € ttc,

Vu la délibération de ce jour approuvant le dossier de consultation des entreprises pour la réhabilitation de la décharge, la création d'un site de dépôt de déchets inertes, et les travaux d'aménagement d'une déchetterie et d'une fourrière automobile, avec les montants estimés par le maître d'œuvre Cabinet MERLIN,

Considérant que le coût des travaux estimé en phase d'avant-projet détaillé, est nettement supérieur aux évaluations du programme d'opération qui avait servi de base au calcul de la rémunération du maître d'œuvre, et que la règlementation concernant les demandes d'autorisation de stockage de déchets inertes a été modifiée postérieurement à la signature du marché,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 3 décembre 2007,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 5 février 2008,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Décide de passer :
 - Un avenant négatif d'un montant de 29 909,57 € ttc au marché du Cabinet MERLIN pour la non réalisation de l'unité de compostage
 - Un avenant positif d'un montant de 57 869,96 € ttc pour tenir compte de l'augmentation du coût des travaux, et pour la constitution du dossier de demande d'autorisation d'exploitation du site de stockage de déchets inertes.

POUR COPIE CONFORME

Main

Le Président,

BAYROU.

■ Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant à intervenir.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

2 5 FEV. 2008

Date dépôt S.P.:

2.7 FEV. 2008

Date affichage: